



Évaluations nationales CP/CE1 : ne nous laissons pas faire !

Évaluations 2018-2019

Tout occupé à communiquer dans les médias sur la plus-value des évaluations nationales de 2018-2019, le ministre Blanquer en a bêtement oublié le texte réglementaire qui leur donnerait un caractère obligatoire. Fort-es de cela, de nombreux-ses enseignant-es ont fait le choix de ne pas utiliser ces évaluations de septembre, ou de mi-parcours, jugées trop anxiogènes, inadaptées et inutiles.

Et pourtant, trois DSDEN de notre académie ont cru bon de sanctionner d'un retrait de salaire ces agent-es, au motif d'un service non fait.

Nous recommandons aux personnels concernés de formuler un recours gracieux avant la fin du délai de deux mois, préalable obligatoire pour un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

Nous appelons ces enseignant-es à nous contacter et à se regrouper pour faire connaître publiquement et massivement leur action, légitime et engagée pour la défense d'un service public humain.

Évaluations 2019-2020

Comme l'an passé, le ministère de l'Éducation Nationale promeut les évaluations nationales en CP, CE1 et 6ème. Mais contrairement à l'an passé, la circulaire de rentrée parue en mai donne un caractère obligatoire à celles de CP et CE1. Voilà donc les enseignant-es du premier degré contraint-es de réserver des plages horaires d'un emploi du temps déjà très chargé pour faire passer des exercices inadaptés, en contradiction avec les apprentissages construits en maternelle, et inutiles à celles et ceux, nombreux, qui disposent de leurs propres évaluations.

- Le traitement et l'**analyse** des réponses des élèves **par un logiciel ministériel** dessaisit les enseignant-es de leur expertise professionnelle de concepteurs-trices et veut en faire de simples exécutant-es ;
- **L'établissement des seuils de réussite après réception des résultats** est scandaleux : le ministère s'organise pour construire des statistiques qui vont dans le sens de son idéologie politique. Cela va de pair avec une communication médiatique sur les résultats **avant la fin des saisies** par les enseignant-es en 2018-2019 ;
- Le cadre national de ces évaluations n'efface en rien le biais des passations : certaines classes vont bachoter, puisque les livrets sont déjà en ligne, ou aménager le temps de passation. **Comment croire à l'égalité de traitement ?**
- La finalité de ces évaluations n'est toujours pas clairement assumée par le ministère : n'est-ce pas le premier outil d'un pilotage par les résultats, d'une **mise en concurrence des écoles et de leur classement** (prévu dans CAP 2022), du salaire au mérite pour les enseignant-es les plus « performant-es » ?

Face à tant d'aspects négatifs d'un dispositif qui sert une ambition politique plus que l'intérêt collectif du service public, les enseignantes et enseignants ne se laissent pas faire : les organisations syndicales et collectifs réunis ce 11 septembre appellent à s'emparer de ce sujet en conseil des maître-ses, pour s'interroger collectivement sur la passation, les remontées et l'exploitation de ces évaluations. Nous appelons également chaque enseignant-e isolé-e à nous contacter pour ne pas subir seul la pression institutionnelle.